

3 NOTRE TERRITOIRE
Le futur Haut-Béarn pose ses premières pierres

8 ÉCONOMIE
Soutenir le commerce et l'artisanat

12 ENVIRONNEMENT
Trier, c'est bien... Réduire ses déchets, c'est mieux!

16 COMPÉTENCES
Que fait la Communauté de Communes du Haut-Béarn?

18 SOCIAL
Le Relais Petite Enfance, cœur battant

22 CULTURE
Le réseau de lecture publique: c'est gratuit et pour tout public!

26 TOURISME
Requalifier le parc d'hébergement locatif



Confiance, Courage et Détermination !

Il est fréquent d'entendre que l'activité humaine est responsable de tous les maux qui s'abattent sur la planète et qui la dégradent. La formule, un peu courte, est injuste à l'égard de nos anciens qui nous ont légué des paysages préservés et une qualité de vie que beaucoup ici nous envie.

Néanmoins, la côte d'alerte de la surconsommation de nos ressources est dépassée. C'est un devoir d'en tenir compte pour l'avenir.

La jeune Communauté des Communes du Haut-Béarn est invitée à relever des défis majeurs.

Dans cette période désorganisée par l'irruption d'un virus et par les retombées économiques et sociales désastreuses de la guerre, il est grand temps que les certitudes fassent place à de la conviction et du bon sens.

Le « c'était mieux avant » et les ordonnances du passé n'auront pas d'effets sur les difficultés du présent.

Je crois en notre projet de territoire « *En Davan !* ».

Il doit aboutir à des préconisations concrètes pour l'habitat, la santé afin de pallier le risque de désertification médicale, la mobilité adaptée aux besoins locaux, la formation pour l'emploi local, la considération environnementale, la qualité alimentaire... Les chantiers sont vastes ! Ils requièrent courage et détermination.

La diversité de nos 48 communes est un atout, nos 650 élu-e-s du territoire sont une aubaine et la participation de nos concitoyens, de véritables experts du quotidien dans beaucoup de domaines, est une chance. Ce foisonnement doit permettre d'accélérer l'action publique réputée trop lente.

Les équipes très motivées de la communauté de communes disposent de la technicité et de l'expertise indispensables à la réalisation d'actions concrètes. Par-delà la gestion des services de qualité qu'elle assure au plan éducatif, auprès de la petite enfance, pour la diffusion culturelle et la qualité environnementale, entre autres, (*voir pages centrales de ce magazine*) la CCHB doit faire un pas supplémentaire pour devenir une vraie collectivité de projets.

En ce début d'année, au nom des élu-e-s et des agents de la CCHB, je vous adresse tous nos vœux pour que 2023 soit une bonne année. Qu'elle apporte de la confiance, permette de réaliser vos souhaits les plus chers et de faire de belles rencontres.

Bernard Uthurry
Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn
Maire d'Oloron Sainte-Marie
Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine



Le futur Haut-Béarn pose ses premières pierres avec *En Davan !*

En 2017, les quatre intercommunalités du territoire ont fusionné, devenant la Communauté de Communes du Haut-Béarn. Depuis, les élus des 48 communes ont dû apprendre à se connaître et à partager la connaissance d'un nouveau territoire commun.

Des premières rencontres ont émergé un portrait de territoire qui dresse un état des lieux du Haut-Béarn sous différents angles : démographie, fonctionnement territorial, agriculture, économie, habitat, tourisme, paysages, services à la population, mobilité, gestion des déchets, occupation des sols et sentiment d'appartenance.

De ces échanges, les élus ont fait le constat d'un territoire à fort potentiel paysager, économique et culturel mais devant développer son attractivité. Il a aussi été établi que le Haut-Béarn avait besoin d'une vision commune pour assurer son développement et d'outils pour mettre en place cette vision.

Durant la première phase, les élus du Haut-Béarn se sont appuyés sur cet état des lieux pour définir un projet collectif. En fonction des forces et des faiblesses identifiées, une stratégie a été élaborée, à travers un projet commun de territoire, pour déterminer ensemble ce que sera le Haut-Béarn de demain et d'après-demain.

C'est ainsi qu'en 2019 est né *En Davan !*, un projet collectif destiné à orienter l'aménagement de notre territoire dans l'objectif de répondre aux besoins des habitants tout en rendant le Haut-Béarn plus attractif et durable.

Cette démarche a mené à l'écriture d'un manifeste pour faire le point sur la stratégie du Haut-Béarn.

Ce texte politique est orienté autour de quatre axes :

- Pour une montagne vivante, du piémont aux sommets ;
- Pour notre cité commune et notre réseau de bourgs et de villages ;
- Pour nos capacités et nos compétences productives agricoles et industrielles ;
- Pour notre attractivité résidentielle et la qualité de vie et de services pour tous.

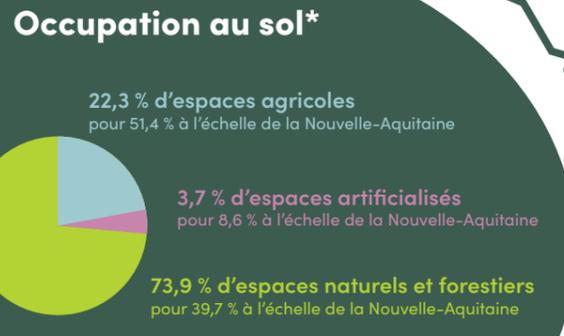
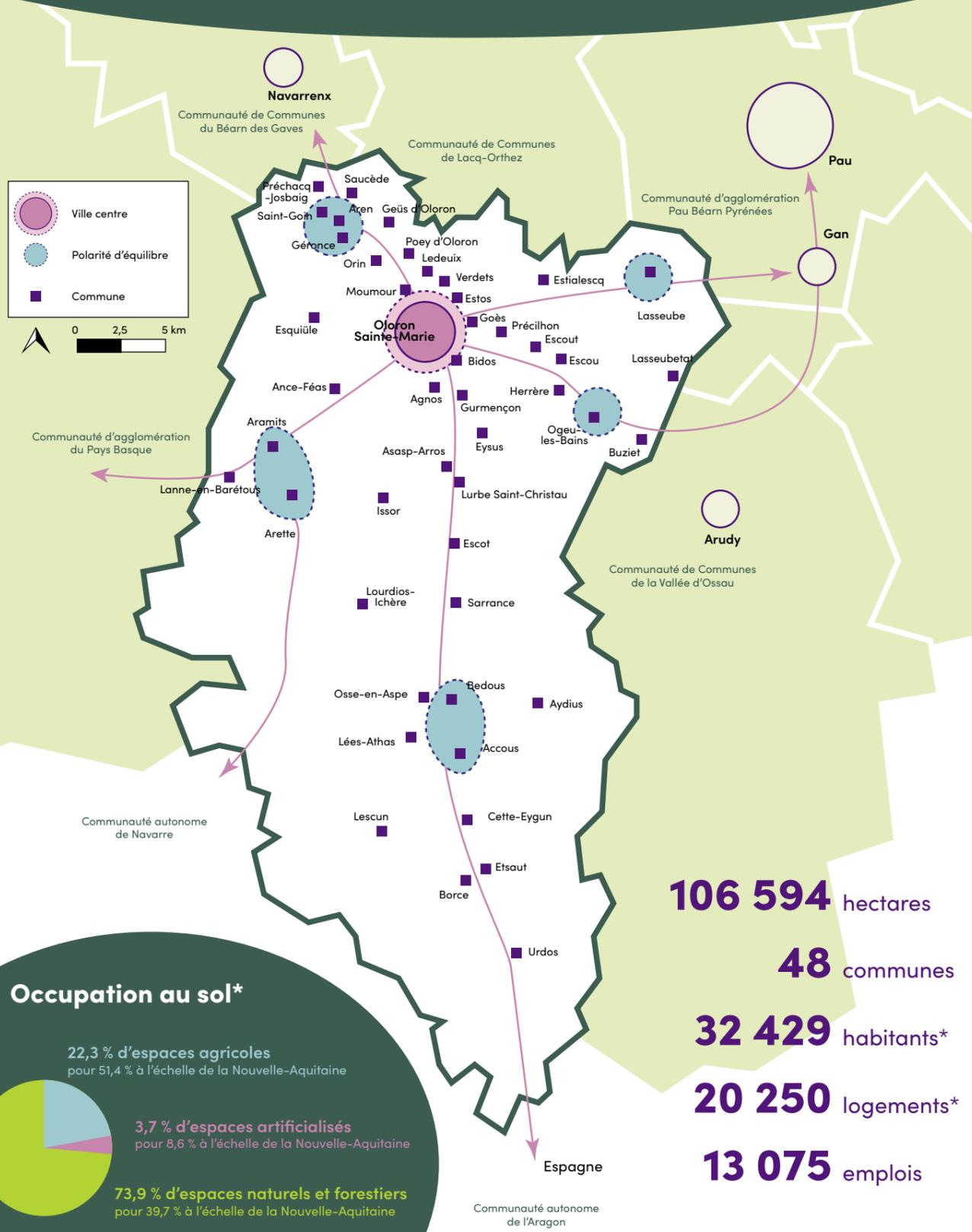
Autour de ces axes, les élus du Haut-Béarn invitent tous les acteurs à rejoindre les ambitions de cette stratégie. À ce jour, le projet collectif *En Davan !* a permis d'établir des premières pistes, cadre d'une action communautaire cohérente.

Comme vous pourrez le découvrir dans les pages suivantes, elles seront ensuite développées et traduites à travers des outils d'aménagement comme le SCoT ou le PLUi.

D'autres outils, documents et dispositifs seront associés à la démarche afin de renforcer l'action communautaire et permettre de réaliser cette vision dans d'autres domaines : environnement, gestion des déchets, culture, commerce...

**En avant !*

CARTE DE L'INTERCOMMUNALITÉ ET DE SON FONCTIONNEMENT TERRITORIAL



106 594 hectares
48 communes
32 429 habitants*
20 250 logements*
13 075 emplois

* 2019, INSEE

Interview

En Davan ! Le plan d'aménagement du Haut-Béarn a été officiellement lancé. Brigitte Rossi, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'habitat, définit les contours de ce projet central.



Gérer le quotidien, préparer l'avenir: c'est l'esprit d'En Davan 2040 ?

C'est co-construire. Nous sommes issus d'une intercommunalité jeune, née en 2017, avec un territoire diversifié : les zones de montagne avec les problématiques liées à l'agropastoralisme, les zones de piémont et de plaine avec des enjeux agricoles, un centre-ville, Oloron Sainte-Marie, qui est un pôle de centralité mais qui doit vivre avec les autres pôles d'équilibre (Aspe, Barétous, Lasseube, Ogeu-les-Bains). C'est le défi d'En Davan ! Mettre autour de la table les 48 communes et 650 élus locaux, savoir ce que nous voulons faire. Les élus décident de maîtriser ensemble le destin du territoire et de faire des enjeux communs un objectif partagé.

Quels sont les buts de ce projet d'aménagement sur deux décennies ?

Œuvrer pour le bien-être des habitants, éviter la fuite vers les territoires voisins, rechercher une mise en valeur de nos espaces naturels et agricoles, développer un territoire vivable, durable et résilient. Nous devons travailler dans une logique de projet, et non plus de guichet où des opportunités foncières sont créées au coup par coup, sans réfléchir à une stratégie globale de territoire.

Avez-vous fait un premier état des lieux ?

Oui et le logement est un point essentiel à améliorer. Nous possédons un parc vacant important. Si nous voulons accueillir une nouvelle population jeune, car la nôtre est vieillissante sur ces dernières décennies, nous devons rétablir notre offre de logements principaux, en priorité locatifs, afin d'offrir un parcours résidentiel le plus complet possible aux habitants et nouveaux arrivants. Mais les solutions de logements doivent avancer avec la revitalisation de nos centres-bourgs afin que les services proposés répondent aux véritables besoins de toutes les populations, sans oublier les personnes qui ont des problèmes de mobilité. Par ailleurs, aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité de loger des apprentis ou des étudiants en stages longs ; il nous faut travailler également sur ce point qui constitue également un frein à l'attractivité du territoire.

La question du logement, est-ce aussi une meilleure organisation immobilière globale ?

Le défi est de s'attaquer à l'étalement urbain, de stopper cette hémorragie foncière qui nuit à l'homme et à la nature. Sur les dernières décennies, de nombreux lotissements se sont construits en extension des bourgs au détriment d'un investissement dans le bâti des centres. Si cette politique répondait à un foncier communal attractif, il a eu pour conséquence de rendre les centres-bourgs moins attractifs et de voir les activités diminuées (commerces, bistrot, services...). À nous d'inverser la tendance et de mettre l'accent sur les avantages de vivre en centre-ville : services de proximité, réseau scolaire, se déplacer à pied...

L'état des lieux a aussi un volet de projection ?

Dans les prochaines années, des choses vont peut-être changer, mais on doit se caler sur l'application des politiques publiques. Il y a un socle de respect des contraintes comme le droit au sol. Dans tous les cas, l'aménagement du territoire, c'est une vision à court, moyen et long termes.

Comment En Davan va-t-il se concrétiser ?

Avec les documents « cadre » que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Car l'aménagement reste la matrice de toutes les autres politiques publiques. Il faut que nos concitoyens comprennent l'essentiel : nous œuvrons tous ensemble pour un projet commun pour le Haut-Béarn. C'est en synergie que nous pourrions continuer à bien vivre sur notre territoire aux patrimoines architectural et naturel exceptionnels que l'on habite en haute vallée ou au cœur du piémont.

Chacun a sa place dans ce projet ?

Absolument, nous formons une armature territoriale où chacun a son mot à dire. Le pôle de centralité, Oloron Sainte-Marie, impulse une dynamique à tout le reste du territoire mais le territoire le nourrit aussi par ses spécificités. Les deux vivent en synergie. Si l'un est malade ou meurt, l'autre va connaître le même sort. C'est une solidarité : ce n'est pas les uns contre les autres, mais les uns avec les autres pour co-construire le Haut-Béarn de demain.

“ Les élus décident de maîtriser ensemble le destin du territoire et de faire des enjeux communs un objectif partagé. ”

Sous l'étiquette d'En Davan ! sont rassemblés plusieurs documents, des outils qui permettent de préciser notre vision, de se donner les moyens de la réaliser. Parmi ces outils, deux documents d'aménagement sont en cours d'élaboration.

SCoT

Contenu du SCoT
La stratégie d'aménagement politique, présentée dans le projet collectif <i>En Davan !</i> est développée dans Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) débattu le 24/02/22.
Le Document d'Orientations d'Objectifs (DOO) définit les modalités de mise en œuvre des objectifs politiques et stratégiques et les conditions d'application du PAS.
Les annexes Éléments de diagnostic et de justification du projet

QUEL AMÉNAGEMENT POUR NOTRE TERRITOIRE ?

Afin de préciser la stratégie, les élus définissent de grandes orientations et des objectifs qui seront inscrits dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) *En Davan 2040*, un document de planification qui définit les grandes lignes de l'aménagement du territoire :

Que voulons-nous faire ? Comment allons-nous traduire le défi de la transition écologique ?

Ces orientations stratégiques concernent des domaines variés :

- Agriculture et alimentation
- Trame paysagère et continuités écologiques
- Revitalisation centre-ville et centres-bourgs
- Habitat
- Mobilités
- Économie et commerce
- Climat et énergies renouvelables

Dans la continuité du projet de territoire, le SCoT vise à développer de manière durable le Haut-Béarn, en favorisant le sentiment d'appartenance des habitants et en développant l'attractivité du cadre de vie ainsi qu'une offre d'habitat et de services modernisés.

Il intègrera une stratégie de résilience et d'adaptation de notre territoire aux effets du changement climatique.

Le SCoT exprime la stratégie *En Davan* et doit prendre en compte les objectifs d'aménagement régionaux et nationaux. Cela permet ensuite au plan d'urbanisme de ne se référer qu'à lui.

Prescrit le 6 juin 2019, il est en cours d'élaboration et fait l'objet d'une co-construction avec les communes. Des réunions de concertation se tiendront en 2023 avec la population dans l'objectif d'approuver le SCoT fin 2024.

Donnez !

Durant toute l'élaboration du SCoT et du PLUi, vous pouvez exprimer votre avis et poser vos questions par mail à :

- concertation.scot@hautbearn.fr
- concertation.plui@hautbearn.fr

Vous pourrez également prendre la parole lors des réunions publiques.

PLUi

Dans la continuité des orientations et des objectifs exprimés par le SCoT, le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) traduira réglementairement le projet de territoire *En Davan 2040***.

Les autorisations d'urbanisme et les projets d'aménagement devront être conformes aux dispositions du PLUi.

Ce plan répondra à l'obligation de tendre vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des espaces naturels et agricoles fixé pour 2050 par la loi Climat et Résilience et d'intégrer la transition écologique.

Le PLUi définit les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A), les zones

naturelles (N) ainsi que les règles de construction.

L'objectif du document est d'intégrer par des Orientations d'Aménagement et de Programmation définissant les enjeux de diversité des formes urbaines, de performance énergétique des constructions, de la diversification des offres de logements, des aménagements publics favorables aux mobilités douces et limitant les effets de chaleur lors des canicules, etc. Le PLUi intègrera ainsi des mesures bénéfiques à la santé.

Une large consultation publique sera organisée tout au long de

l'élaboration du projet. Prescrit par le conseil communautaire le 7 juillet 2021, il pourra être approuvé fin 2025, après enquête publique.



Se déplacer en Haut-Béarn : assembler mobilité et environnement

Le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), lancé en avril 2022, doit encore améliorer la mobilité sur le Haut-Béarn tout en préservant l'environnement.

Dans un territoire aussi vaste que le Haut-Béarn, la mobilité globale, qu'importe la raison du déplacement, doit composer avec des contraintes telles que des distances longues (fond de la vallée d'Aspe situé à 40 km d'Oloron Sainte-Marie) et des conditions particulières pour circuler (routes de montagne, météo capricieuse). La voiture est, naturellement, le moyen de locomotion le plus utilisé.



Des services déjà en place...

Plusieurs solutions alternatives à l'automobile sont déjà portées par la collectivité : un transport collectif urbain, *La Navette*, sur Oloron Sainte-Marie, un transport collectif à la demande en vallée d'Aspe, un service d'auto-stop collaboratif et sécurisé (*Rezo Pouce*) et un large dispositif en faveur du vélo (*Cycl'O Béarn*). Sans oublier les deux lignes de bus régionales (Oloron - Mauléon, Oloron - La Pierre Saint-Martin) et le service TER en liaison Pau - Oloron - Bedous. Devenue Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) sur son territoire depuis le 1^{er} juillet 2021, la CCHB a un champ d'action plus important et souhaite densifier le catalogue d'offres pour ses habitants.

Le PdMS entre dans sa dernière phase...

La collectivité s'est engagée avec le CEREMA* dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié. Cet outil définit la politique mobilité, sur le long terme, pour les territoires ruraux et les villes moyennes. Il s'appuie sur les pratiques de mobilité et les besoins recueillis auprès de différents acteurs (élus,

techniciens, employeurs, institutions sociales, etc.). Le cahier des charges est large : s'adapter aux spécificités territoriales, prioriser les actions à mettre en place, préserver l'environnement en contribuant, entre autres, à la lutte contre les gaz à effet de serre.

La première phase s'est déroulée au printemps 2022 sous la forme d'une concertation citoyenne au travers de six ateliers de territoire, une trentaine d'entretiens bilatéraux avec les acteurs socio-économiques locaux et des enquêtes usagers (de plein air, sur les marchés de Bedous et d'Oloron, en ligne et en format papier).

Les besoins recueillis ont permis d'identifier 4 axes :

Axe 1 : Une stratégie des mobilités co-construite et co-animée.

La question des mobilités touche des populations aux besoins différents, la concertation est donc essentielle. Un Comité des Partenaires a été créé en fin d'année 2021 pour réunir autour de la table plusieurs collègues (associations et usagers, entreprises, élus, Région et Département) afin de construire ensemble la mobilité de demain.

Axe 2 : Vers le changement de comportement avec comme fil rouge la communication, l'accompagnement et la sensibilisation de la population aux différents modes de déplacement.

Axe 3 : Des services de mobilité pour tous autour de plusieurs thématiques : collective, sociale et solidaire, partagée et active.

Axe 4 : Le développement d'une stratégie multimodale avec l'aménagement des centres-bourgs et l'aménagement de l'intermodalité autour des gares et des pôles générateurs de flux.

La phase pré-opérationnelle est en cours avec la rédaction d'une douzaine de fiches actions. Les premiers projets seront mis en œuvre dès 2023.

* Établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.